

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:			Adresse du siège social:											
SAS LES HALLES DE LA MAJOR			LES VOUTES DE LA MAJOR 12 QUAI DE LA TOURETTE 13002 MARSEILLE											
SIRET	7	8	8	4	4	1	0	7	9	0	0	0	2	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:											

RÉGIME FISCAL DES GROUPES														
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)														
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante														
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:														
SIRET														

B ACTIVITE														
Activités exercées		RESTAURATION										Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal										0	Déficit		
Bénéfice imposable à 15%		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés												
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%										PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%										PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies									
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies									
Société d'investissement immobilier cotée			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			Autres dispositifs									
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %									
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :															
dans le secteur productif, art. 244 quater W															

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)														
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt														
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.														

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)														
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%														
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)														
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%														

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE														
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID							

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SARL MS CONSEIL 327 BD MICHELET 13009 MARSEILLE Tél: 06 98 11 92 78			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 23/11/2024	Lieu: MARSEILLE	
			Qualité et nom du signataire: ANTOINE SIFFREINE BLANC		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: PRESIDENT		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)									c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d		
Montant des distributions									e		
autres que celles visées en (a),									f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)									g		
									h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j		
Montant des revenus répartis (5)									Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	
							5	6	7	8	
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À							0 %	15 %	19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise :SAS LES HALLES DE LA MAJORDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entrepriseLES VOUTES DE LA MAJOR13002 MARSEILLEDurée de l'exercice précédent*12

Número SIRET*78844107900027Néant☐*

				Exercice N clos le, 13 00 6 20 24		N-1 13 00 6 20 23				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	19 847	AC	19 847					
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 794	AG	21 794					
	Fonds commercial (I)	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	15 000	AK		15 000		15 000		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP	1 132 520	AQ	569 530	562 990		622 766		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	105 616	AS	90 623	14 993		20 381		
	Autres immobilisations corporelles	AT	233 694	AU	144 634	89 061		74 322		
	Immobilisations en cours	AV		AW						
	Avances et acomptes	AX		AY						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU	3 140	CV		3 140		3 140		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG				84 446		
	Autres immobilisations financières*	BH	37 500	BI		37 500		37 500		
TOTAL (II)		BJ	1 569 111	BK	846 428	722 683		857 554		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	30 150	BM		30 150		29 300		
	En cours de production de biens	BN		BO						
	En cours de production de services	BP		BQ						
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
	Marchandises	BT		BU						
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 535	BW		1 535		1 535		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	256 938	BY	56 166	200 772		186 238		
	Autres créances (3)	BZ	69 233	CA		69 233		61 975		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
DIVERS	Disponibilités	CF	101 917	CG		101 917		88 172		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 525	CI		10 525				
TOTAL (III)		CJ	470 297	CK	56 166	414 131		367 220		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 039 408	IA	902 594	1 136 814		1 224 774	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	37 500	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadran

* Des déclarations, engagements, etc. doivent être déposés dans la notice n° 2023

Dossier N° 006617 en Euros.

SARL MS CONSEIL

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.....425.....)		DA	2 425
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	243
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	45 439 (109 571)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	67 658 155 010
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	115 765 48 107
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	323 736 416 599
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	151 609 151 609
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	317 076 319 313
	Dettes fiscales et sociales		DY	228 532 232 775
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	95 99
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	56 271
	TOTAL (IV)		EC	1 021 049 1 176 667
	Ecart de conversion passif * (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 136 814 1 224 774
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	838 283 888 666
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR										Néant			*
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC							
	Production vendue	FD		FE		FF							
			services*	FG	2 494 091	FH		FI	2 494 091	2 468 800			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 494 091	FK		FL	2 494 091	2 468 800				
	Production stockée*					FM							
	Production immobilisée*					FN							
	Subventions d'exploitation					FO		16 955					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 537	6 858					
	Autres produits (1) (11)					FQ	806	458					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 499 433	2 493 070					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	716 132	799 565					
	Variation de stock (marchandises)*					FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	21 784	23 940					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(850)	(4 900)					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	708 501	703 587					
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 888	16 378					
	Salaires et traitements*					FY	616 634	606 812					
	Charges sociales (10)					FZ	187 859	169 842					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	89 889	89 184			
			- dotations aux provisions					GB					
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC					
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD					
	Autres charges (12)					GE	1 512	5 296					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 354 350	2 409 704					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	145 084	83 366					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	18	3 677					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL							
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM							
	Différences positives de change					GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO							
Total des produits financiers (V)					GP	18	3 677						
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 882	8 062					
	Différences négatives de change					GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT							
	Total des charges financières (VI)					GU	7 882	8 062					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 865)	(4 385)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	137 219	78 981					

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		94 132		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		94 132		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	45 691	1 876		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	23 871	16 227		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	69 561	18 103		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(69 561)	76 029		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 499 451	2 590 879		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 431 793	2 435 869		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	67 658	155 010		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IH	6 042			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IJ				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IK				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	4 537	6 858		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires	A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		dont cotisations Madelin	A7					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
	Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
											69 560			
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
	REGULARISATION OIKO										Charges antérieures		Produits antérieurs	
											6 042			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

SAS LES HALLES DE LA MAJOR

30/06/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadim

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	19 847	EL		EM		EN	19 847
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 794	PF		PG		PH	1 794
TOTAL I		RK	21 641	RM		RN		RO	21 641
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	509 754	PS	59 776	PT		PU	569 530
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	84 638	QA	5 985	QB		QC	90 623
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	16 287	QE	10 494	QF		QG	26 781
	Matériel de transport	QH	16 929	QI	8 310	QJ		QK	25 239
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	87 290	QM	5 324	QN		QO	92 614
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	714 898	QV	89 889	QW		QX	804 787
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	736 539	QP	89 889	QQ		QR	826 428

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM							NO	
TOTAL III																	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	20 000	6B		6C		6D	20 000
- corporelles			6E		6F		6G		6H		
- titres mis en équivalence			02		03		04		05		
- titres de participation			9U		9V		9W		9X		
- autres immobilisations financières(1)*			06		07		08		09		
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S			
Sur comptes clients		6T	32 295	6U	23 871	6V		6W	56 166		
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A			
TOTAL III		7B	52 295	TY	23 871	TZ		UA	76 166		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	52 295	UB	23 871	UC		UD	76 166		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH						
	- exceptionnelles		UJ	23 871	UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR										Néant ☐		*	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	37 500		UV	37 500		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	134 798		134 798					
	Autres créances clients				UX	122 140		122 140					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	13 606		13 606					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	49 024		49 024					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	6 603		6 603					
	Charges constatées d'avance				VS	10 525		10 525					
TOTAUX					VT	374 196		VU	374 196		VV		
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	8 892							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	93 338							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus de 1 an à l'origine		VH	323 736		140 970		182 766				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	317 076		317 076						
Personnel et comptes rattachés				8C	93 468		93 468						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	52 596		52 596						
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	79 266		79 266						
		Obligations cautionnées		VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 203		3 203						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	151 609		151 609						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	95		95						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	1 021 049		VZ	838 283		182 766			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	48 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	145 124		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 4								
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	67 658			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	9 189		XE	11 642				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	2 453							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	2 908				
	Amendes et pénalités		WJ	2 908		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %									I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									WN				
												WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ		
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3				
										TOTAL I		WR	82 208			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT				
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV				
												WH				
												WP				
												WW				
												XB				
												I6				
												WZ				
		Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A			)	XA				
		Produit net des actions et parts d'intérêts :										ZX				
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZY				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											XD				
	Majoration d'amortissement *											XF				
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
					Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	82 208		XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	82 208				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	0		XO					

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

30/06/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	377 722
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	82 208
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	295 514
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	295 514
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	71 005
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(109 571)			AFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	155 010				Dividendes		ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE					Autres répartitions	ZE								
							Report à nouveau	ZF								
	TOTAL I	OF	45 439				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	45 439							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	282 520	294 939							
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	1 618	3 714							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	173 167	158 781							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	251 196	246 153							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	708 501	703 587							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	548	1 280							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS						9Z	12 340	15 098							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	12 888	16 378							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	333 602	328 889							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	187 773	184 712							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*						OB	620 570								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%							
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL											
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC											
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO											
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ													

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/07/2023			et clos le : 30/06/2024		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :						YP	20		
dont apprentis						YF			
dont handicapés						YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	2 494 091		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT			
TOTAL 1						OX	2 494 091		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	806		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE			
Subventions d'exploitation reçues						OF			
Variation positive des stocks						OD	850		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	4 537		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT			
TOTAL 2						OM	6 193		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats						ON	846 390		
Variation négative des stocks						OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	317 506		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	1 512		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY			
TOTAL 3						OJ	1 165 409		
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	1 334 875		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	1 334 875		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	×				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 494 091	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	20
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023		
Date de cessation						HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

Cegid Quadim

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET 7 8 8 4 4 1 0 7 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES HALLES DE LA MAJOR

ADRESSE (voie) LES VOUTES DE LA MAJOR 12 QUAI DE LA TOURETTE

CODE POSTAL 13002 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 316

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 109

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination SARL ALTEA INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 491277497 % de détention 11.55 Nb de parts ou actions 280

Adresse : N° 6 Voie ROUTE D'AUBAGNE

Code postal 13830 Commune ROQUEFORT LA BEDOULE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SIFFREIN-BLANC Prénom(s) ANTOINE

Nom d'usage % de détention 66.23 Nb de parts ou actions 1 606

Naissance : Date 270580 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FR

Adresse : N° Voie AVENUE DU REVESTEL

Code postal 13260 Commune CASSIS Pays FR

Titre (2) M Nom de famille BOTELLA Prénom(s) JULIEN

Nom d'usage % de détention 20.74 Nb de parts ou actions 503

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 3 Voie RUE VALENCE PERE RUBY

Code postal 13007 Commune MARSEILLE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 4 N° SIRET 7 8 8 4 4 1 0 7 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES HALLES DE LA MAJOR

ADRESSE (voie) LES VOUTES DE LA MAJOR 12 QUAI DE LA TOURETTE

CODE POSTAL 13002 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATES D AVANCES			10 524.78
30/06/2024 IN CCA GAN	10 524.78		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS			94.17
30/06/2024 EXT Total I.C. au 30/06/2024		94.17	
42820000 PROVISION CONGES PAYES			54 364.05
30/06/2024 EXT PROV CP		54 364.05	
43820000 CHARGES /PROV.CP			16 641.33
30/06/2024 EXT PROV CP CHARGES PATRONALES		16 641.33	
46864000 CHARGES A PAYER FRAIS ACCESSOI			95.45
30/06/2024 EXT Total assurance au 30/06/2024		95.45	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67000000 CHARGES EXCEPTIONNEL			36 739.93
30/06/2024 OD LIQUIDATION 13SESB	36 739.93		
67120000 AMENDES			2 908.20
08/09/2023 CH 070923 CB FORF P.STAT WEBF	17.00		
15/09/2023 CH 140923 CB FORF P.STAT WEBF	15.20		
15/09/2023 CH 140923 CB FORF P.STAT WEBF	17.00		
15/09/2023 CH 140923 CB FORF P.STAT WEBF	17.00		
15/09/2023 CH 140923 CB FORF P.STAT WEBF	17.00		
20/09/2023 CH CH 0001911 AMENDE	135.00		
29/11/2023 CH 281123 CB REMUZAT 1/3 AMENDES	1 345.00		
29/12/2023 CH 281223 SCP REMUZAT 1/3 AMEND	1 345.00		
67200000 CHARGES /EX ANTERIEURS			6 042.50
30/06/2024 OD CADRAGE COMPTE OIKO	6 042.50		
68700000 PROVISION POUR DEP CREANCES			23 870.51
30/06/2024 OD DEP 50% CREANCES	23 870.51		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT	19 847	19 847		
28010000 AMORT.FRAIS ETABLISSEMENT	- 19 847	- 19 847		
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 DROIT UTILISATION NOM COMMERCI	20 000	20 000		
20500100 LOGICIELS	1 794	1 794		
28050010 AMORTS LOGICIELS	- 1 794	- 1 794		
29050000 PROVISION NOM COMMERCIAL	- 20 000	- 20 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000	15 000		
20800000 LICENCE 4	15 000	15 000		
CONSTRUCTIONS	562 990	622 766	- 59 776	- 9. 60
21400000 CONSTRUCT.AGCT SUR SOLS	1 132 520	1 132 520		
28140000 AMORT. CONSTRUCT. AGENCT/S	- 569 530	- 509 754	- 59 776	- 11. 73
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	14 993	20 381	- 5 388	- 26. 44
21540000 MATERIELS ET OUTILLAGES	105 616	105 018	598	0. 57
28154000 AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	- 90 623	- 84 638	- 5 985	- 7. 07
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 061	74 322	14 739	19. 83
21810000 INSTALLATIONS GENERALES	91 297	61 897	29 400	47. 50
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	37 867	33 567	4 300	12. 81
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQU	43 129	41 295	1 833	4. 44
21840000 MOBILIER	61 401	58 068	3 333	5. 74
28181000 AMORT INSTAL GAL	- 26 781	- 16 287	- 10 494	- 64. 43
28182000 AMT MAT DE TRANSPORT	- 25 239	- 16 929	- 8 310	- 49. 09
28183000 AMORT.MAT.DE BUREAU	- 39 547	- 36 972	- 2 576	- 6. 97
28184000 AMORT.MOBILIER	- 53 067	- 50 319	- 2 748	- 5. 46
AUTRES PARTICIPATIONS	3 140	3 140		
26100000 TITRES PARTICIPATION	2 500	2 500		
26110000 PARTS BP	640	640		
PRETS		84 446	- 84 446	- 100. 00
27480000 AUTRES PRETS		84 446	- 84 446	NS
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 500	37 500		
27500100 DEPOT LOYER HALLES DE LA MAJOR	37 500	37 500		
Total II	722 683	857 554	- 134 871	- 15. 73
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	30 150	29 300	850	2. 90
31000000 STOCK MATIERES PREMIERES	30 150	29 300	850	2. 90
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 535	1 535		
40910000 AVANCES ET ACOMPTES	1 535	1 535		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	200 772	186 238	14 534	7. 80
41100000 COLLECTIF CLIENTS	122 140	181 402	- 59 262	- 32. 67
41600000 CLIENTS DOUTEUX	134 798	37 132	97 666	263. 03
49100000 DEPRECIATION CREANCES	- 56 166	- 32 295	- 23 871	- 73. 91

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
AUTRES CREANCES		69 233	61 975	7 258	11. 71
40100000	COMPTE FOURNISSEURS	6 603	850	5 753	676. 77
42100010	ANTOINE SIFFREIN BLANC		9 642	- 9 642	NS
42100108	CHABANE SID AHMED		331	- 331	NS
42500000	AVANCE SUR SALAIRES	13 606	5 270	8 336	158. 18
44562000	TVA IMMO BIENS	1 518	134	1 385	NS
44566100	TVA DEDUCTIBLE	38 879	44 273	- 5 394	- 12. 18
44570100	TVA COLLECTEE 5.5%	1 413	1 413		
44570500	TVA COLLECTEE 10%	7 150		7 150	
44584000	TVA SUR AVANCES RECUES	63	63		
DISPONIBILITES		101 917	88 172	13 745	15. 59
51200200	BQ POPULAIRE 57021057552	73 067	82 622	- 9 555	- 11. 57
51200300	SOCIETE GENERALE BQ	4 874	125	4 749	NS
51200400	BANQUE POPULAIRE EXCEDENT	25		25	
51205000	COMPTE BLOQUE AUG CAPITAL	425	425		
53000000	CAISSE	12 848	5 000	7 848	156. 96
58100000	REMISES CHEQUES	1 151		1 151	
58300000	REMISES CB	9 528		9 528	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		10 525		10 525	
48600000	CHARGES CONSTATES D AVANCES	10 525		10 525	
Total III		414 131	367 220	46 911	12. 77
TOTAL GENERAL		1 136 814	1 224 774	- 87 960	- 7. 18

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	2 425	2 425		
10130000 CAPITAL SOCIAL LIBERE	2 425	2 425		
RESERVE LEGALE	243	243		
10610000 RESERVE LEGALE	243	243		
REPORT A NOUVEAU	45 439	- 109 571	155 010	141. 47
11000000 REPORT A NOUVEAU	45 439		45 439	
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		- 109 571	109 571	100. 00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	67 658	155 010	- 87 352	- 56. 35
Total I	115 765	48 107	67 658	140. 64
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	323 736	416 599	- 92 863	- 22. 29
16410000 EMPRUNT BPPC 50000	2 378	15 042	- 12 664	- 84. 19
16420000 EMPRUNT BPPC 450000 PGE	217 264	329 419	- 112 155	- 34. 05
16430000 EMPRUNT BPI FRANCE	56 000	72 000	- 16 000	- 22. 22
16440000 EMPRUNT BPI FRANCE 47850 €	48 000		48 000	
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	94	138	- 44	- 31. 89
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	151 609	151 609		
45500200 SAS LIVINGSTONE	2 109	2 109		
45500330 INT.CCT SAS ECOFINANCE	0	0		
45500400 CCT SARL ALTEA INVEST GILLES G	85 000	85 000		
45500700 CC ARNAUD SIFFREIN BLANC	4 500	4 500		
45500800 CC JULIEN BOTELLA	60 000	60 000		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	317 076	319 313	- 2 237	- 0. 70
40100000 COMPTE FOURNISSEURS	316 665	318 745	- 2 081	- 0. 65
40960000 EMBALLAGES A RENDRE A ROSSI	411	567	- 157	- 27. 58
DETTES FISCALES ET SOCIALES	228 532	232 775	- 4 243	- 1. 82
42100015 IVETI DE ALMEIDA	1 500	1 339	161	12. 06
42100035 Rémun. TEIXEIRA FURTADO ANGELI	604	598	6	0. 95
42100042 Rémun. CHIAPPINI LOIC		1 357	- 1 357	NS
42100055 Rémun. BOTELLA JULIEN	3 318	2 587	731	28. 24
42100057 Rémun. REYNIER NICOLAS	2 347	2 356	- 9	- 0. 37
42100066 Rémun. SULTAN JEREMI	629	500	129	25. 81
42100068 Rémun. RENAUD JEROME	2 583	2 352	230	9. 79
42100069 Rémun. JHOUTA TENZIN NORBU	2 000	2 660	- 660	- 24. 81
42100073 Rémun. COHEN ERIC	1 976	2 672	- 696	- 26. 05
42100077 Rémun. FALCO THEO	792	2 027	- 1 235	- 60. 93
42100091 Rémun. MAJAN GABRIEL		350	- 350	NS
42100093 Rémun. COHEN NATHAN		1 600	- 1 600	NS
42100095 Rémun. MARKARIAN MATHIAS	378	453	- 75	- 16. 66
42100107 CHABANE DJAMAL	2 240	1 692	548	32. 39
42100108 CHABANE SID AHMED	1 320		1 320	
42100111 PETIT ALAN	315	690	- 376	- 54. 42
42100115 BARD AXEL		2 456	- 2 456	NS
42100118 KHAMKEO NALY	2 477	1 873	603	32. 19
42100122 GERMAIN MORGANE	1 859	2 254	- 395	- 17. 54
42100128 ANANTHAKIAN NUTCHANAT	1 911		1 911	
42100131 SIMISSI ZANGHAS MBAYA RODRIGUE	1 816	2 222	- 407	- 18. 30
42100133 LEFEBVRE BARBARA		550	- 550	NS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
42100135 OTTOLIN JIMI	1 492	92	1 400	NS
42100139 GARCIN GASPARD		830	- 830	NS
42100140 CIFUENTES BOTIA KENNING		856	- 856	NS
42100142 SARAFIAN INES	315	620	- 306	- 49. 27
42100143 NOGRETTE ELSA		1 760	- 1 760	NS
42100144 MICHEL DE CHABANNES DU PEUX		1 520	- 1 520	NS
42100146 GUIL VIOLETTE		300	- 300	NS
42100147 LASSUS CAMILLE		360	- 360	NS
42100148 FRACHET NICOLAS		900	- 900	NS
42100149 BARRAUD CELESTIN		580	- 580	NS
42100154 KOMAN NICOLAS	827		827	
42100160 TAHIRI HOCINE	761		761	
42100162 SULEZ LOU	375		375	
42100163 JEAN LOUIS MAELLE	254		254	
42100165 SANTIAGO TEO	842		842	
42100166 LE MINH CEDRIC	812		812	
42100169 GOMES MOREIRA TAVARES DA VEIGA	726		726	
42100170 DEGERLI Dogan	2 107		2 107	
42100172 DACLIN Solene	213		213	
42100173 NOGUES ANTHONY	2 318		2 318	
42820000 PROVISION CONGES PAYES	54 364	43 795	10 569	24. 13
42830000 PRIME PROVISIONEE		10 000	- 10 000	NS
43100000 URSSAF	25 203	23 933	1 269	5. 30
43730000 RETRAITE AG2R	6 551	6 024	527	8. 74
43731000 PREV.GAN	3 524	2 628	896	34. 11
43733000 APICIL MUTUELLE SANTE	677	642	35	5. 47
43820000 CHARGES /PROV.CP	16 641	12 052	4 589	38. 08
43821000 CHARGES SUR PRIME		10 000	- 10 000	NS
44210000 P.A.S	3 203	1 438	1 765	122. 74
44551000 TVA A PAYER	29 474	43 731	- 14 257	- 32. 60
44570500 TVA COLLECTEE 10%		773	- 773	NS
44571000 TVA COLLECTEE 19.6%	98	98		
44572000 TVA COLLECTEE 20%	49 694	35 602	14 092	39. 58
44860000 ETAT CHARGES A PAYER		1 650	- 1 650	NS
AUTRES DETTES	95	99	- 3	- 3. 21
46864000 CHARGES A PAYER FRAIS ACCESSOI	95	99	- 3	- 3. 21
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		56 271	- 56 271	- 100. 00
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCES		56 271	- 56 271	NS
Total IV	1 021 049	1 176 667	- 155 618	- 13. 23
TOTAL GENERAL	1 136 814	1 224 774	- 87 960	- 7. 18

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2024 12	30/06/2023 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 494 091	2 468 800	25 291	1. 02
70630100 PRESTATIONS EVENTS 10%	395 771	409 748	- 13 977	- 3. 41
70640000 PRESTATIONS EVENTS 20%	855 368	728 599	126 768	17. 40
70650000 PRESTATIONS EVENTS 5.5%		6 550	- 6 550	NS
70670001 RESTAURATION 20 %	89 105	89 622	- 517	- 0. 58
70670002 RESTAURATION 10%	1 153 847	1 234 282	- 80 434	- 6. 52
Chiffre d'affaires NET	2 494 091	2 468 800	25 291	1. 02
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		16 955	- 16 955	- 100. 00
74000000 SUBVENTIONS		10 270	- 10 270	NS
74001000 SIBVENTION COVID URSSAF		6 685	- 6 685	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	4 537	6 858	- 2 321	- 33. 84
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	4 537	6 858	- 2 321	- 33. 84
AUTRES PRODUITS	806	458	348	76. 03
75800000 FRAIS GESTION COURANTE	806	458	348	76. 03
Total des Produits d'exploitation	2 499 433	2 493 070	6 363	0. 26
ACHATS DE MARCHANDISES	716 132	799 565	- 83 433	- 10. 43
60700000 ACHATS DENREES ET BOISSONS	717 177	800 467	- 83 290	- 10. 41
60970000 RABAIS REMISES RISTOURNES OBTE	- 1 045	- 903	- 143	- 15. 79
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	21 784	23 940	- 2 156	- 9. 01
60100000 CONSOMMABLE	21 784	23 940	- 2 156	- 9. 01
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	- 850	- 4 900	4 050	82. 65
60310000 VARIATION DE STOCK DE MP	- 850	- 4 900	4 050	82. 65
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	708 501	703 587	4 914	0. 70
60610100 EDF	50 274	35 280	14 994	42. 50
60611000 EAU	779		779	
60612000 CARBURANT	3 197	2 964	233	7. 88
60630000 PETIT MAT.ET EQUIPEMENT	53 476	46 932	6 544	13. 94
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	748	133	615	463. 64
61300000 LOYER HDM	215 168	213 369	1 799	0. 84
61300100 LOYER BUREAU	7 300	8 450	- 1 150	- 13. 61
61300310 LOYERS LOCAM	4 201	6 363	- 2 163	- 33. 99
61300600 LOYER PHOTOCOP.CANON		1 125	- 1 125	NS
61301100 MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA	1 006	457	549	120. 11
61301200 LOCATION SODICE CAISSE		270	- 270	NS
61301300 LOCATION SKELLO	1 708	1 668	40	2. 40
61306100 LOYER PHOTOCOP.CANON BNP		625	- 625	NS
61350000 LOCATION VEHICULES	18 222	17 986	237	1. 32
61351000 LOCATION MAT ET RECEPTION	29 801	37 784	- 7 983	- 21. 13
61351200 LOCATION TPE	2 085	2 232	- 147	- 6. 60
61352000 LOCATION LIEUX RECEPTION	3 030	4 610	- 1 580	- 34. 27
61510000 ENTRETIEN MAT TRANSPORT	5 395	5 930	- 535	- 9. 02
61520000 ENTRETIEN NETTOYAGE LOCAUX	16 511	8 786	7 725	87. 93
61520200 MAINTENANCE KONE	5 874	420	5 454	NS
61520300 MAINTENANCE INCENDIE	639	581	58	9. 98
61530000 ENTRETIEN MAT.ET OUTILLAGE	17 188	13 206	3 982	30. 15
61530100 MAINTENANCE PHOTOCOP.CANON		602	- 602	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2024 12	30/06/2023 12	Euros	%
61530200	LOCATION TILLER		1 684	- 1 684	NS
61560000	MAINTENANCE LOGICIEL	2 581	245	2 336	952. 94
61600000	ASSURANCE VEHICULE	6 520	3 871	2 649	68. 44
61600100	ASS.LOCAUX DE LA MAJOR	4 130	4 479	- 348	- 7. 78
61603000	ASSURANCES/LOYERS LOCAM		44	- 44	NS
62113000	SECURITE SITE	1 618	3 714	- 2 096	- 56. 44
62260000	HONOS COMPTABLES	25 080	24 234	846	3. 49
62261100	HONOS AVOCATS	916	1 800	- 884	- 49. 11
62261200	HONOS DIVERS	2 400	1 250	1 150	92. 00
62261500	COMM. APORTEURS DE SOIREES	420	1 077	- 657	- 61. 01
62261700	PRESTATIONS EVENEMENTIELLES	144 351	130 417	13 934	10. 68
62270000	FRAIS D ACTES		3	- 3	NS
62310000	PUB / PLAQUETTES PRESENTATIONS	11 281	19 004	- 7 723	- 40. 64
62310200	SPONSORING	292	3 125	- 2 833	- 90. 67
62330000	FOIRES EXPO CONGRES		3 000	- 3 000	NS
62340000	CADEAUX	2 515	5 855	- 3 340	- 57. 04
62500000	PEAGES PARKINGS	731	372	359	96. 33
62510000	VOYAGES ET DPLT	12 422	24 427	- 12 005	- 49. 15
62510100	INDEMNITES KM AUTO	14 296	17 574	- 3 278	- 18. 65
62570000	RECEPTIONS	24 614	29 189	- 4 575	- 15. 67
62610000	AFFRANCHISSEMENTS	367		367	
62620100	ORANGE 04 91 45 80 10	50	3 567	- 3 517	- 98. 60
62620300	SUDEASY TELECOM	4 680	3 236	1 444	44. 63
62620600	REDEVANCES SACEM ET SPRE	2 731	2 141	590	27. 58
62700000	SERVICES BANCAIRES	3 732	3 265	467	14. 30
62700100	FRAIS CB	6 176	6 009	166	2. 76
62782000	FRAIS EDENRED		29	- 29	NS
62810000	AUTRES SERVICES		204	- 204	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		12 888	16 378	- 3 490	- 21. 31
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	4 487	2 174	2 313	106. 43
63130000	TAXE FORMATION CONTINUE	4 698	2 596	2 102	80. 98
63511000	CFE	548	1 280	- 732	- 57. 19
63512000	CVAE	449	773	- 324	- 41. 91
63513000	TVS	2 453	2 453		
63580000	AUTRES IMPOTS ET TAXES	254	7 103	- 6 850	- 96. 43
SALAIRES ET TRAITEMENTS		616 634	606 812	9 823	1. 62
64105000	PRIME	- 20 000	20 000	- 40 000	NS
64110100	SALAIRE BRUT	620 571	576 367	44 204	7. 67
64110200	PRIMES ET INDEMNITES	1 920	4 640	- 2 720	- 58. 62
64120000	PROVISION CONGES PAYES	10 569	5 805	4 764	82. 07
64140000	AVANTAGES	3 575		3 575	
CHARGES SOCIALES		187 859	169 842	18 017	10. 61
64510000	URSSAF/SALAIRES	137 785	123 989	13 796	11. 13
64531000	AG2R RETRAITE	35 667	32 080	3 588	11. 18
64531100	APICIL + GAN PREVOYANCES	9 676	8 760	916	10. 46
64580000	PROV CHARGES/CP	4 589	1 317	3 272	248. 39
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	142	3 697	- 3 555	- 96. 16
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		89 889	89 184	705	0. 79
68112000	DOT.AMORT IMMO CORP	89 889	89 184	705	0. 79

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES CHARGES	1 512	5 296	- 3 784	- 71. 45
65800000 FRAIS GESTION COURANTE	1 512	5 296	- 3 784	- 71. 45
Total des Charges d'exploitation	2 354 350	2 409 704	- 55 355	- 2. 30
Résultat d'exploitation	145 084	83 366	61 718	74. 03
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	18	3 677	- 3 659	- 99. 52
76110100 PRODUITS FINANCIERS	18	3 677	- 3 659	- 99. 52
Total des Produits financiers	18	3 677	- 3 659	- 99. 52
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	7 882	8 062	- 180	- 2. 23
66110100 INT S/ EMPRUNT BPPC	43	106	- 63	- 59. 40
66111100 FRAIS ACCESSOIRES EMPRUNT BPPC	1 971	2 003	- 33	- 1. 63
66120000 AGIOS	3 113	2 862	251	8. 78
66130000 INTERETS SUR PGE	2 275	3 090	- 816	- 26. 40
66140000 INTERETS EMPRUNTS BPI FRANCE	481		481	
Total des Charges financières	7 882	8 062	- 180	- 2. 23
Résultat financier	- 7 865	- 4 385	- 3 480	- 79. 36
Résultat courant avant impôts	137 219	78 981	58 238	73. 74
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		94 132	- 94 132	- 100. 00
77000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS		94 132	- 94 132	NS
Total des Produits exceptionnels		94 132	- 94 132	- 100. 00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	45 691	1 876	43 815	NS
67000000 CHARGES EXCEPTIONNEL	36 740		36 740	
67120000 AMENDES	2 908	1 876	1 033	55. 05
67200000 CHARGES /EX ANTERIEURS	6 043		6 043	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	23 871	16 227	7 644	47. 10
68700000 PROVISION POUR DEP CREANCES	23 871	16 227	7 644	47. 10
Total des Charges exceptionnelles	69 561	18 103	51 459	284. 26
Résultat exceptionnel	- 69 561	76 029	- 145 590	- 191. 49
Total des produits	2 499 451	2 590 879	- 91 428	- 3. 53
Total des charges	2 431 793	2 435 869	- 4 075	- 0. 17
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	67 658	155 010	- 87 352	- 56. 35

Date 23/12/2024	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client 006617 SAS LES HALLES DE LA MAJOR LES VOUTES DE LA MAJOR 12 QUAI DE LA TOURETTE 13002 MARSEILLE	Référence	Page 1
Collaborateur M.S. AR		Exercice 01/07/2023 30/06/2024	

[illegible]